



**Le collectif Femmes Mixité**

**Le 13 juillet 2017**

**Note aux organisations :  
Organisation de la mobilisation européenne pour le droit à l'avortement  
28 septembre 2017**

Face à la montée de mouvements réactionnaires et rétrogrades en Europe, les droits des femmes sont remis en cause, notamment l'avortement. Pour la CGT, le droit à l'avortement est un droit fondamental des femmes qui garantit leur droit au travail. Dans certains pays européens, l'avortement est interdit (Malte) ou sous des contraintes très fortes en Pologne ou en Irlande... En France, des groupes « anti-choix » sont très actifs, sites internet fallacieux, menaces des femmes aux abords des centres IVG, tags des plannings familiaux...

Alors que plusieurs mesures phares ont été prises pour améliorer l'accès à l'avortement dans la loi française en 2016 (suppression de la notion de détresse, remboursement à 100% et suppression du délai de réflexion entre autres), l'accès n'est toujours pas garanti dans tous les territoires du fait des restructurations hospitalières qui ont conduit à la fermeture de nombreuses maternités et centres IVG (plus d'une centaine) ; ni pour tous les publics, comme le montrent notamment les difficultés éprouvées par un certain nombre de femmes étrangères à avoir recours à une IVG totalement prise en charge et dans de bonnes conditions. Certains petits centres hospitaliers ne trouvent pas de médecins pour pratiquer des avortements puisque la clause de conscience permet à tout médecin de refuser de pratiquer un acte médical autorisé par la loi, qu'il estimerait contraire à ses convictions personnelles.

**Le collectif unitaire européen « Avortement : les femmes décident » composé d'associations féministes, d'organisations syndicales (dont la CGT) et politiques appelle à une mobilisation européenne le 28 septembre prochain, avec une manifestation européenne à Bruxelles.**

L'appel européen, signé par la CGT est toujours ouvert à signature. Une pétition ainsi qu'un site internet sont mis en ligne. Le collectif propose d'interpeller, avec une lettre type, les député-e-s européen-e-s et français-e-s pour les inciter à faire inscrire des lois pour permettre le droit et l'accès à l'avortement pour toutes.

**Pour garantir la participation de la CGT à cette mobilisation nous vous proposons :**

- pour les territoires limitrophes de la Belgique, l'organisation de cars pour assurer un cortège CGT lors de la manifestation de Bruxelles.
- La participation de la CGT aux rassemblements unitaires en territoire organisés le 28 septembre par les organisations membres du collectif
- En lien avec la fédération de la santé et de l'action sociale, des actions dans les établissements de santé pour la défense des centres IVG, des maternités de proximité et pour le maintien des personnels

**Nous mettons à votre disposition :**

- l'appel européen
- le site internet : <http://avortement europe.org/>
- la [pétition](#)
- les modèles de lettre pour les député-e-s européen-e-s et français-e-s
- le recensement concernant les centres IVG et maternités menacés (établi par la fédération Santé et Action Sociale)

**Le collectif « Femmes mixité »**